Rencontre Agence de l'eau Adour-Garonne et Fédérations des Chasseurs

Partager les expériences et favoriser les synergies

Le 14 mai 2024 à Fargues sur Ourbise (FDC 47)

SYNTHESE DE LA JOURNEE

Cette rencontre technique a réuni près de 60 participants (FDCs et FRCs Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, délégations et siège de l'Agence de l'Eau, OFB, Fondation pour la préservation de la Nature, …) à Fargues sur Ourbise, dans les locaux de la fédération des chasseurs de Lot et Garonne. Elle avait pour objectif de partager les travaux des fédérations en matière de préservation des milieux et des habitats pour la biodiversité et d'identifier les synergies à créer pour répondre aux enjeux de demain.

La journée a été introduite par René CARPENTIER, représentant des instances cynégétiques au comité de bassin et Sylvie JEGO, cheffe du service Biodiversité Agriculture et Milieux aquatiques à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, appelant tous deux de longue date l'organisation de cette rencontre, pour mettre en lumière l'expertise des fédérations des chasseurs et conforter leur rôle pour la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Le programme de la journée a été structuré en quatre séquences thématiques, comprenant des interventions courtes et richement illustrées.

<u>Séquence 1</u> : Outils et retours d'expériences d'opérations de maitrise foncière

La maitrise foncière est un des moyens mobilisables pour préserver des milieux naturels, et notamment des milieux humides. Avec 92 sites acquis représentant plus de 2300 ha sur le bassin Adour-Garonne, les fédérations des chasseurs font partie des principales structures activant ce levier de préservation. Pour cela, elles peuvent s'appuyer depuis plus de 40 ans sur la Fondation pour la Préservation de la Nature afin d'acquérir des sites à vocation conservatoire.

Les retours d'expériences des fédérations des Pyrénées-Atlantiques et de la Gironde ont permis de détailler respectivement une démarche de gestion de zone humide acquise en 2013, et la mise en œuvre d'une stratégie foncière départementale ayant abouti à la sécurisation de près de 1000 ha de milieux humides en 30 ans.

La SAFER Occitanie a également présenté les outils fonciers existants pour assurer une veille, ainsi que le cadre conventionnel avec l'AEAG pour faciliter la maitrise foncière en réponse aux enjeux de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Autre outil de maitrise foncière, l'Obligation Réelle Environnementale (ORE) permet s'associer des obligations environnementales au foncier. La fédération des chasseurs du Tarn, a ainsi contracté une ORE via

un acte notarié, afin de garantir la pérennité d'une exploitation agricole « vitrine » de 20 ha sur le plateau cordais.

Accéder aux présentations de la séquence 1 : ICI

Séquence 2 : Programmes territoriaux de restauration de mares

Les mares sont des milieux humides souvent oubliés, et voués à disparaitre sans intervention humaine. Des programmes d'actions territoriaux de restauration des mares ont été initiés depuis plus de 15 ans par des fédérations départementales, et ont permis de structurer une démarche d'intervention commune en Occitanie. Cette démarche comprend le recensement des mares, une priorisation des mares à enjeu (état, contexte, usage, connectivité, densité de milieux humides, …), un diagnostic initial puis leur restauration. Cette démarche a été présentée par la FRC Occitanie, puis illustrée par un exemple de démarche territoriale opérationnelle par la fédération de la Haute-Garonne. Plus de 300 mares ont été restaurées dans le cadre de ce programme.

La FRC Occitanie participe également à l'animation du Programme Régional d'Actions en faveur des Mares (PRAM) en Occitanie, en collaboration avec l'URCPIE, NEO, le CEN, la LPO et l'Inter-CATZH, visant à faciliter la préservation des mares en favorisant les synergies d'acteurs. Un centre de ressources régional dédié aux mares a été mis en ligne en 2023, comprenant notamment une base de données des mares d'Occitanie.

Pour clôturer la matinée, l'Agence de l'Eau a rappelé le rôle fondamental des milieux naturels et des milieux aquatiques dans l'adaptation aux effets du changement climatique. L'AEAG accompagne la mise en place d'outils de gestion territoriale (PTGE, PAT, contrat de milieux, PPG, …) visant à préserver la ressource en eau et permettant d'associer toutes les parties prenantes, dont les fédérations.

Accéder aux présentations de la séquence 2 : ICI

Séquence 3 : Préservation et restauration des zones humides

Après une présentation de la politique d'intervention de l'AEAG en faveur des zones humides, ayant permis de mettre l'accent sur la nécessité d'aller plus loin pour préserver ces milieux, trois retours d'expériences ont été présentés. La gestion de la Cabane de Moins depuis plus de 35 ans par la fédération de Charente-Maritime, site de 150 ha composé majoritairement de prairies humides, avec un enjeu fort pour l'accueil des oiseaux d'eau. La restauration d'une sablière inexploitée sur le plateau de l'Aubrac, par la fédération de la Lozère, ayant permis de mettre en place une gestion du site par pâturage, la restauration de la zone humide et la création d'habitats complémentaires pour la Bécassine des marais. Enfin, la fédération des Landes a exposé leur programme de gestion conservatoire des zones humides initié il y a 40 ans et leur permettant de gérer aujourd'hui 1500 ha de zones humides pour la majorité pâturées par des troupeaux de races bovines anciennes (Vache marine Landaise et Béarnaise) en gestion par la FDC.

Accéder aux présentations de la séquence 3 : ICI

Séquence 4 : Accompagnement à la mise en place d'aménagements agroécologiques

L'Agence de l'Eau soutient le développement de projets territoriaux pour le maintien et le déploiement d'infrastructures agroécologiques à l'échelle de bassin-versant, en complément des dispositifs nationaux

existants. La gestion durable des haies apparait à ce titre être un enjeu fort sur le bassin Adour-Garonne. La fédération du Gers, investie depuis 4 ans sur ce thème, a présenté leur retour d'expérience tant sur l'animation locale grâce à la cartographie du grain bocager que sur l'accompagnement des agriculteurs via l'élaboration de Plans de Gestion Durable des Haies à l'échelle des exploitations agricoles.

Deux exemples de programmes d'accompagnement des agriculteurs conduits par les fédérations en collaboration avec des syndicats de rivière ont été présentés. Dans le Tarn, où l'EPAGE Agout a élaboré un Programme Pluriannuel AgroEnvironnemental (PPAE) avec les partenaires locaux, afin de proposer des aménagements agroenvironnementaux aux agriculteurs sur un secteur prioritaire. Dans les Deux-Sèvres, la fédération est impliquée dans le programme Re-source, visant la protection des captages dégradés et intervient dans le cadre de plusieurs contrats territoriaux pour accompagner les agriculteurs dans le renforcement des IAE et la couverture des sols.

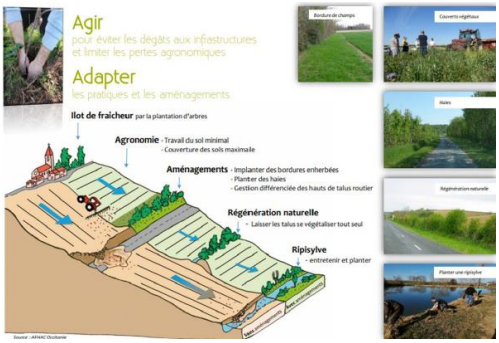

Accéder aux présentations de la séquence 4 : ICI

Les organisateurs de cette rencontre ont clôturé cette journée en soulignant la force d'action du réseau fédéral pour répondre aux enjeux de demain, du fait de leur **fort ancrage territorial et des nombreux partenariats existants**.

Le renforcement des collaborations entre les deux réseaux doit ainsi permettre d'amplifier les synergies avec les acteurs locaux et le développement d'actions concrètes sur les territoires.

Cette rencontre marque donc une étape importante dans le partenariat entre l'Agence de Bassin Adour Garonne et les fédérations des chasseurs.